



Bulletin d'adhésion 2018

Mme M.

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

.....

E-mail :

Téléphone :

Je soutiens l'Association et verse pour l'année 2018 :

Cotisation(s) Membre actif :x 15 € =€

Don de : €

Date :/...../..... Signature :

Merci de votre soutien et de votre règlement en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de ORGUES de VANVES, à renvoyer à :

Association Orgues de Vanves

17 place de la République - 92170 VANVES

Code APE : 9499Z - SIRET : 502 655 046 00014

En application du Code Général des Impôts, les versements effectués depuis le 1^{er} janvier 2008 à l'association pour le Renouveau des Orgues de Saint-Rémy de Vanves donnent droit :

Pour les particuliers, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200-1.b du C.G.I.),

Pour les entreprises, à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés égale à 60% des sommes versées, retenues dans la limites de 5% du chiffre d'affaires (article 238 bis-1.a du C.G.I.).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des art. 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés (CNIL), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez adresser votre demande au siège de l'association. L'association ne pratique ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.



Créée en 2007, l'Association pour le Renouveau des Orgues de Saint-Rémy de Vanves a accompagné le projet de reconstruction de l'orgue depuis son origine, en étroite collaboration avec la Ville de Vanves et les Paroisses de Vanves. Ce projet a abouti à la construction par la Manufacture Kern du grand orgue inauguré et béni en mars 2014.

L'association a aujourd'hui pour objectif de mettre en valeur cet instrument et d'en promouvoir le rayonnement en suscitant une riche activité culturelle et pédagogique visant à faire plus largement connaître le monde de l'orgue à tuyaux.

Elle organise ainsi des concerts tout au long de l'année, invitant des artistes de renommée internationale ainsi que de jeunes organistes prometteurs.

Des visites de l'orgue sont régulièrement proposées, notamment lors des Journées du Patrimoine et du Jour de l'Orgue, ainsi que des actions pédagogiques à destination du jeune public.

Votre adhésion et vos dons serviront à l'organisation de manifestations culturelles et pédagogiques, à la participation de l'association à divers événements musicaux, à développer et mettre en valeur le patrimoine organistique de Vanves,...

Adhérer à l'association, c'est lui permettre de continuer son action le plus largement possible.

Contacts **Orgues de Vanves** : info@orguesdevanves.org

17 place de la République - 92170 VANVES

Site internet : <http://www.orguesdevanves.org>

Avec le soutien de

Adhérente de





Bulletin d'adhésion 2018

Mme M.

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

.....

E-mail :

Téléphone :

Je soutiens l'Association et verse pour l'année 2018 :

Cotisation(s) Membre actif :x 15 € =€

Don de : €

Date :/...../..... Signature :

Merci de votre soutien et de votre règlement en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de ORGUES de VANVES, à renvoyer à :

Association Orgues de Vanves

17 place de la République - 92170 VANVES

Code APE : 9499Z - SIRET : 502 655 046 00014

En application du Code Général des Impôts, les versements effectués depuis le 1^{er} janvier 2008 à l'association pour le Renouveau des Orgues de Saint-Rémy de Vanves donnent droit :

Pour les particuliers, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200-1.b du C.G.I.),

Pour les entreprises, à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés égale à 60% des sommes versées, retenues dans la limites de 5% du chiffre d'affaires (article 238 bis-1.a du C.G.I.).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des art. 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés (CNIL), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez adresser votre demande au siège de l'association. L'association ne pratique ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.



Créée en 2007, l'Association pour le Renouveau des Orgues de Saint-Rémy de Vanves a accompagné le projet de reconstruction de l'orgue depuis son origine, en étroite collaboration avec la Ville de Vanves et les Paroisses de Vanves. Ce projet a abouti à la construction par la Manufacture Kern du grand orgue inauguré et béni en mars 2014.

L'association a aujourd'hui pour objectif de mettre en valeur cet instrument et d'en promouvoir le rayonnement en suscitant une riche activité culturelle et pédagogique visant à faire plus largement connaître le monde de l'orgue à tuyaux.

Elle organise ainsi des concerts tout au long de l'année, invitant des artistes de renommée internationale ainsi que de jeunes organistes prometteurs.

Des visites de l'orgue sont régulièrement proposées, notamment lors des Journées du Patrimoine et du Jour de l'Orgue, ainsi que des actions pédagogiques à destination du jeune public.

Votre adhésion et vos dons serviront à l'organisation de manifestations culturelles et pédagogiques, à la participation de l'association à divers événements musicaux, à développer et mettre en valeur le patrimoine organistique de Vanves,...

Adhérer à l'association, c'est lui permettre de continuer son action le plus largement possible.

Contacts **Orgues de Vanves** : info@orguesdevanves.org

17 place de la République - 92170 VANVES

Site internet : <http://www.orguesdevanves.org>

Avec le soutien de

Adhérente de

